

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, proposé pour l'exercice 1894, s'élève à fr. 107,748,522 77

Le projet de Budget de 1895, tel qu'il est actuellement établi, est de 407,896,366 17

Soit une augmentation de . . . fr. 147,843 40

résultant des modifications proposées aux articles 14, 17, 18, 23, 24, 26, 27 et 28 et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 14. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1894	fr.	8,925	»
— demandé pour 1895.		8,275	»

	fr.	650	»
--	-----	-----	---

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17. — *Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur.*

Crédit proposé pour 1894	fr.	915,000	»
— demandé pour 1895		955,000	»

	fr.	20,000	»
--	-----	--------	---

Le crédit demandé n'est qu'approximatif, attendu que les comptes des concessionnaires ne pourront être définitivement arrêtés que dans le courant de l'année 1895.

ART 18. — *Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit proposé pour 1894	fr.	42,287 74
— demandé pour 1895		41,573 14

	fr.	714 60
--	-----	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de l'annulation des rentes allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873 et afférentes aux propriétés situées dans la zone des forts d'Austruweel, de Burght et de la Tête-de-Flandre, ainsi que de la citadelle et du fort de la Chartreuse, à Liège, et de la citadelle de Namur. (Arrêté royal du 4 septembre 1893.)

ART. 23. — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1894.	fr.	10,662,574	»
— demandé pour 1895		10,635,732	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	28,842	»

Le service des pensions nécessitera pour certains Départements une augmentation de dépense; par contre, pour d'autres, on peut prévoir une réduction. La différence de 28,842 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 24. — *Pensions des professeurs et des instituteurs communaux.*

Crédit proposé pour 1894.	fr.	2,075,000	»
— demandé pour 1895		2,165,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	90,000	»

Cette augmentation est due à diverses causes dont quelques-unes ne sont que temporaires.

Ainsi qu'on le fait observer dans les développements du Budget, les dépenses à imputer sur cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge du budget des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$. Le Trésor public ne supporte donc, en réalité, que les $\frac{2}{5}$ de la dépense.

ART. 26. — *Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1894.	fr.	1,423,000	»
— demandé pour 1895		1,523,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement continu du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit proposé pour 1894	fr.	5,000	»
— demandé pour 1895		5,050	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,950	»

Les cautionnements dont il s'agit ont presque tous pour titulaires des hommes en état de désertion, et il n'est pas possible d'en proposer le remboursement avant d'avoir constaté le décès de l'ayant droit, ni d'en provoquer le versement au profit de l'État sans justifier d'une condamnation du chef de désertion. Les intérêts en sont payés à raison de 4 % (Loi du 3 juin 1870, art. 72.)

Depuis le 1^{er} janvier 1887, l'intérêt a été réduit à 2 $\frac{1}{2}$ % pour les consignations en général et les cautionnements d'adjudicataires. Il semble rationnel de fixer le même taux pour les cautionnements des remplaçants, et le Gouvernement propose d'appliquer ce taux à partir du 1^{er} janvier 1895.

ART. 28. — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations, etc.*

Crédit proposé pour 1894	fr.	880,000	»
— demandé pour 1895		850,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	30,000	»

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des capitaux consignés.

N. B. Outre les modifications mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de proposer au Budget révisé les crédits nécessaires pour assurer le service des capitaux à émettre en 1894, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, ainsi que du capital à émettre en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 1^{er} septembre 1893, du chef de la construction de certaines lignes de chemins de fer.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
ARTICLE 14 fr.	»	650 »
— 17	20,000 »	»
— 18	»	714 60
— 23	»	28,842 »
— 24	90,000 »	»
— 26	100,000 »	»
— 27	»	1,950 »
— 28	»	30,000 »
	Fr. 210,000 »	62,156 60
Soit une augmentation de fr.	<u>147,843 40</u>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent sept millions huit cent nonante-six mille trois cent soixante-six francs, dix-sept centimes (fr. 107,896,366 17), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
		INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
	CHAPITRE I^{er}					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,900 78	•	5,498,900 78	5,498,900 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	123,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	1^{er} Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 3 %	19,817,031 •	1,321,135 40	21,138,166 40	21,138,166 40	•
6	Dettes à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,934,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02	•
7	— (2 ^e série)	33,564,274 87	1,917,958 56	35,482,233 43	35,482,233 43	•
8	— (3 ^e série)	7,001,400 •	400,080 •	7,401,480 •	7,401,480 •	•
	TOTAUX fr.	70,815,798 02	5,921,122 61	74,756,920 63		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de sources extraordinaires à effectuer pendant l'année				1,200,000 •	•
	A REPORTER fr.				76,162,069 03	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	76,162,069 03	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 •	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 •	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	275,000 •	
13	Vingt-cinquième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 •	
14	Annuité à payer jusqu'en 1040 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,275 •	
15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,837 •	88,957,584 17
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 •	
17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	935,000 •	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	41,573 14	
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893)	45,000 •	
20	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000 •	
21	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 •	134,500 •	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 •		
	A REPORTER. . . fr.	•	88,957,584 17

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	88,957,584 17
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
22	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 16,562,732 •
23	Pensions diverses.	10,633,732 •	
24	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,105,000 •	
25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a. Intérêts à 3 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,520,000 •	} 1,523,000 •	} 2,376,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 •		
27	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050 •	
28	Intérêts à 2 $\frac{1}{4}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	107,890,566 17

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1895.

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896).	5,498,990 78	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	•	•	•
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 25 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	•	•	•
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
Dette à 3 % d'un capital nominal de 660,567,700 francs provenant 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 5 ^o de l'emprunt de 153,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4 ^o d'un capital de 140,708,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892 et du 17 avril 1895;					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 660,567,700 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	10,817,051	•	10,817,051
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{ts} % de ce capital (mêmes semestres).	•	1,521,155 40	1,521,155 40
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant : 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 5 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :					
6	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 140,974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896).	4,054,101 57	•	4,054,101 57
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{ts} % de ce capital (mêmes semestres).	•	281,048 65	281,048 65
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 958,979,282 22, provenant : 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 11,425,200 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 5 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
7	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de fr. 958,979,282 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1895).	55,564,274 87	•	55,564,274 87
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{ts} % (mêmes semestres).	•	1,917,958 56	1,917,958 56
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1 ^o du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 55,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 13 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1895).	7,001,400	•	7,001,400
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c ^{ts} % (mêmes semestres).	•	400,080	400,080
TOTAUX.			70,815,708 02	3,021,192 61	74,736,920 63
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,000 78	5,498,990 78	•	•	5,498,900 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	121,752 93	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,880 45	
21,158,166 40	21,158,166 40	•	•	20,353,750 40	17,529,978	
5,216,050 02	5,216,050 02	•	•	5,216,050 02	5,213,000 82	
55,482,255 45	55,482,255 45	•	•	55,404,856 85	55,371,240 82	
7,401,480	7,401,480	•	•	7,401,480	7,401,480	
74,062,060 05	74,062,060 05	•	•	74,100,256 45	71,238,801 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPOURT. . . . fr.
0	.	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
		§ 2. Annuités diverses.	
10	.	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1895 et au 1 ^{er} janvier 1896.)	
11	.	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	.	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	
13	.	Vingt-cinquième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	.	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)	3,080,668
16	.	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
17	.	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur	
		§ 3. Autres charges.	
18	.	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,400,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1894 au 12 avril 1895.)	
19	.	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,509,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 10 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1894 au 31 août 1895.)	
20	.	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
21	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,962,069 03	74,962,069 03	•	•	74,100,256 43	71,238,801 92	
1,200,000 •	1,200,000 •	•	•	1,200,000 •	2,227,514 20	
300,000 •	300,000 •	•	•	300,000 •	300,000 •	
672,330 •	672,330 •	•	•	672,330 •	672,330 •	
275,000 •	275,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,275 •	8,025 •	•	650 •	8,350 •	8,375 •	
8,471,837 •	8,471,837 •	•	•	8,471,837 •	8,471,837 •	
1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	
935,000 •	915,000 •	20,000 •	•	882,000 •	•	
41,573 14	42,287 74	•	714 60	42,287 74	42,287 74	
45,000 •	45,000 •	•	•	•	•	
300,000 •	300,000 •	•	•	300,000 •	296,536 75	Annexe n° 1.
134,500 •	134,500 •	•	•	134,500 •	71,550 16	
88,967,584 17	88,938,948 77	20,000 •	1,564 60	88,224,161 17	85,441,232 77	
AUGMENTATION. . . fr		18,636 40				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
92	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
a.		Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 288 °
b.		— civiques 1,566 °
c.		— de l'ordre de Léopold 31,000 °
d.		Marine. — Pensions militaires 10,878 °
e.		Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 °
f.		— du Département de la Justice 625,000 °
g.		— — — (ecclésiastiques) 590,000 °
h.		— — des Affaires Étrangères. 85,000 °
i.		— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 800,000 °
j.		— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 °
k.		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,425,000 °
l.		— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 °
m.		— — — (civiles) 115,000 °
n.		— — des Finances. 2,150,000 °
o.		Arriérés de pensions de toute nature 20,000 °
24	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	°	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
20	a.	Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,520,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 °
27	°	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
28	°	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1895	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,200,000	5,200,000	•	•	5,200,000	2,781,810	
10,633,732	10,662,574	•	28,842	10,577,145	10,117,614 95	Annexes nos 2 à 4.
2,165,000	2,075,000	90,000	•	1,940,000	1,906,507 51	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{4}$ et de $\frac{3}{4}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
16,562,732	16,501,574	90,000	28,842	16,281,145	15,369,732 44	
AUGMENTATION. . fr.		61,158				
1,523,000	1,423,000	100,000	•	1,358,715	1,529,914 32	
5,050	5,000	•	1,950	6,000	5,378 36	
850,000	880,000	•	30,000	980,000	815,873 36	
2,576,050	2,308,000	100,000	51,950	2,344,715	2,351,160 04	
AUGMENTATION. . fr.		68,050				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTALS fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
88,957,584 17	88,938,048 77	18,655 40	.	88,224,161 17	85,441,252 77	
16,562,732 .	16,501,574 .	61,158 .	.	16,281,145 .	15,569,732 44	
2,376,050 .	2,308,000 .	68,050 .	.	2,344,715 .	2,351,166 04	
107,896,360 17	107,748,522 77	147,845 40	.	100,850,021 17	105,102,131 25	
AUGMENTATION. . . fr.		147,845 40				

(60)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1895.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1887 à 1892.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits proposés pour l'année 1894 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1893.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1893, et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1894.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1893.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	141,907 90	158,514 22	140,015 86	158,709 65	154,147 29	155,204 25
Tongres à Bilsen.	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	11,552 50
— à Ans	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(²)
Maeseyck	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Lierre à Turnhout	"	"	"	(¹) 7,065 79	"	"
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	(²)	(²)	(²)
TOTAUX fr.	491,007 99	488,514 22	490,015 86	295,775 42	284,147 29	296,556 75

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1891 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 553,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1891, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 16,629 50 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(4) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'Etat a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,065 79.

(5) La reprise du canal par l'Etat (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CREDITS PROPOSES POUR 1804.		CREDITS DEMANDES POUR 1805.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	en plus.	DIFFERENCES en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850		288		288		
— civiles		1,566		1,566		
— de l'ordre de Léopold	27,000		31,000		4,000	
— de la marine (militaires)		22,720		19,878		2,842
— de la Cour des Comptes	16,000		16,000			
— du Département de la Justice	700,000		625,000			75,000
— — (ecclésiastiques)	450,000		500,000			40,000
— des Affaires Etrangères	85,000		85,000			
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	750,000		800,000		50,000	
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000		400,000			
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,575,000		1,425,000		50,000	
— de la Guerre (militaires)	4,525,000		4,335,000		50,000	
— — (civiles)	110,000		115,000		5,000	
— des Finances	2,200,000		2,150,000			50,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000		20,000			
	10,658,000	24,574	10,612,000	21,752	159,000	167,842
Totaux fr.	fr. 10,662,574		fr. 10,655,752		fr. 28,842	

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	MOUVEMENT pendant l'année 1893.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	1	•	•	1	288	•	•
Civiques	5	•	•	5	1,566	•	•
Militaires	2,971	253	202	3,002	4,418,503	548,740	309,087
Ordre de Léopold	125	•	11	114	12,500	•	1,100
Marine (militaires de la)	14	•	2	12	22,720	•	2,842
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	18	1	1	18	80,837	1,531	1,680
— de la Justice	262	19	56	245	650,574	63,904	102,443
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	530	45	26	569	757,210	102,491	65,173
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,065	95	75	1,083	1,292,890	122,797	82,240
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	240	58	26	252	584,295	61,689	48,108
— de la Guerre.	46	5	4	45	95,904	7,421	6,750
— des Finances.	1,477	107	149	1,435	2,053,634	203,567	253,005
— de la Cour des Comptes	4	1	2	5	9,131	1,875	6,679
Pensions ecclésiastiques	402	35	48	389	303,044	37,010	49,622
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	21	•	10	11	12,368	•	5,097
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,807	164	80	1,891	1,918,154	173,988	92,567
TOTAUX.	8,806	741	672	8,875	12,083,598	1,124,972	1,026,433
				AUGMENTATION : 69 pensions		AUGMENTATION : 98,539 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1894.

PENSIONS	ACCROISSEMENTS.		DIMINUTIONS			Observations
	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894	nouvellement.	par suite de révision.	par suite de décès	par suite de révision.	par suite de nouveau mariage.	
288	•	•	•	•	•	
1,566	•	•	•	•	•	
4,458,156	255	•	202	•	•	
11,400	•	•	11	•	•	
10,878	•	•	2	•	•	
80,748	1	•	1	•	•	
611,925	19	•	56	•	•	
774,528	44	1	25	1	•	
1,535,447	95	•	75	•	•	
397,816	57	1	25	1	•	
96,595	3	•	4	•	•	
2,005,996	107	•	140	•	•	
4,527	1	•	2	•	•	
580,441	55	•	48	•	•	
7,271	•	•	10	•	•	
1,999,555	155	9	71	9	•	
12,181,937	750	11	661	11	•	
	741		672			

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, créées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(66)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1893.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.			
Ministère de la Justice.												
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>												
1	Heusschen, G.-C., directeur de la prison de Mons (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	4,088	537	12	Everaert, L.-F.-A., employé au parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruges. (Lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884, et 10 janvier 1886).	55	50	169			
2	Famenne, L.-J.-O.-E., juge de paix du canton de Florenville (art. 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,400	61	13	Spelkens, J.-B., directeur de la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	4,657	Id.			
5	Francart, F.-N., greffier de la justice de paix du canton sud de Charleroi (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	68	2,519	Id.	14	Vrints, P.-J., greffier de la justice de paix du canton d'Hoogstraeten (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,740	Id.			
4	Gilman, A.-L.-N., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	62	7,500	Id.	15	Sénégal, Th.-F., greffier de la justice de paix du canton d'Audenarde (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,627	207			
5	Salkin, C.-M.-A., directeur de la prison de Huy (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 10 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	50	1,202	Id.	16	Durant, J.-A.-H., juge de paix du 2 ^e canton de Bruxelles (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,700	267			
6	Taekoens, G.-G.-H., greffier de la justice de paix du canton de Mechelen (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,429	Id.	17	Huygens, F.-J., commis au parquet de la Cour d'appel de Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	57	1,586	Id.			
7	Vanalleijnes, G.-J.-L., conseiller à la Cour d'appel de Gand (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	7,500	Id.	18	Majette, F., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Marche (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	3,206	Id.			
8	Verlynde, S.-A., juge de paix du canton d'Alost (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,494	91	19	Royenbach, J.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	855	Id.			
								TOTAL . . .	65,994			
Ministère de la Justice.												
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>												
1	Rogé, A.-D., greffier de la justice de paix du canton de Dison (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 10 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,040	118	1	Borqué, F.-J., curé de 2 ^e classe à Enghien (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1814).	68	1,500	350			
10	Willems, I., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 29 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,077	Id.	2	Ceelen, H., desservant à Gerdingen (art. 12, 20, 21 et 22 de la même loi).	71	1,155	Id.			
11	Smekens, T.-C., président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	109	5	Declèves, C.-L., curé de 2 ^e classe à Binche (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,600	Id.			
								4	Defageur, F.-L.-J., desservant à Crisnée (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,052	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Art des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
5	Delhaye P - F , desservant à Villers-Saint-Amand (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	68	1,100	Id	24	Valcke, L - E , desservant à Meetkerke (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	68	1,100	160
6	Govaerts, A - C - H. N. , desservant à Fresin (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	52	595	Id	25	Byvonnet, N - J , desservant à Wavreille (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	64	925	207
7	Kinaux, A - A - J , desservant à Gages (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	55	593	350	26	Cooreman, E - F - A , desservant à Wilaecq (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	59	757	207
8	Léonard, J - B , desservant à Harvengt (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	79	1,200	Id	27	Lefebvre, L - J , desservant à Limerle (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	74	1,176	Id
9	Flamant, J - F - J , desservant à Waret-l'Évêque (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	60	627	357	28	Pirmentier, L C , desservant à Montegnée (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	64	897	Id.
10	Heynen, G , desservant à Hersh Saint Hubert (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	70	1,100	Id.	29	Bruyer J - F - J - M. , desservant à Daussois (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	71	1,116	274
11	Nicolas, J - E , desservant à Sussen (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	80	1 200	Id.	30	Delvaux, L - J , desservant à Izier (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	72	1,156	Id.
12	Bilon, H , desservant à Tintigny (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	65	1 017	56	31	François, N - J. , desservant à Restegne (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	65	1,060	Id.
13	Biermans, P - A , desservant à Capelle au Bois (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	51	608	Id.	32	Goffinet, H - J , desservant à Marrenne (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	76	1,200	Id.
14	Buys I L , desservant à Minderhout (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	60	725	Id.	33	Rigaux J - M , desservant à Ave et Auffer	60	641	Id.
15	Cuvier, F - J E , desservant à Imil (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	86	1,200	Id	34	Rulkin, P - J , desservant à Rosieres (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	82	1,200	Id.
16	Jamart, I - A , desservant à Dave (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	74	1,190	Id	35	Windels, I B , desservant à Leke (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	71	1,128	Id
17	Pelgrims, L - G - J , desservant à Aichennes (art 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi)	58	678	Id	TOTAL				
18	Verley, I - F A , vicaire à Ixelles (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la même loi)	56	411	Id	Ministère des Affaires Étrangères				
19	Wynans, A - I , desservant à Londerzeel (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la même loi)	47	569	Id	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
20	Pouvy, G - F J vicaire général du diocèse de Tournay (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	71	3,200	91	1	Noyon, E - I , huissier de salle, (art 1, 6 et 8)	69	1,591	277
21	Fievé, A , chanoine du diocèse de Tournai (art 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi)	69	1,700	Id.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
22	Peerbooms, F - M - M , desservant à Mortier (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	58	507	118	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés</i>				
23	Doucet, J I , desservant à Forrieres (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	84	1,200	160	1	Driesen, A , inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Bruxelles	65	2,660	"
					2	Hovine, Fr , professeur à l'athénée royal de Tournai.	64	3,956	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
3	Abrassart, J.-F.-A.-J., directeur de l'école moyenne de l'État pour garçons à Louvain.	67	5,585	"	22	Kleyer, J.-Fr.-J., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Liège.	70	4,360	"
4	Renson, P.-B., messenger bou-te-feu à l'Université de Liège.	62	565	"	23	François, J.-B.-L., professeur d'horticulture à l'ancienne section normale primaire de l'État à Virton.	59	621	"
5	Cocq, A.-L.-J.-F., professeur à l'Athénée royal d'Ixelles.	52	862	"	24	Hubert, A.-A., professeur à l'Athénée royal de Liège.	58	2,659	"
6	Mertens, D.-F., directeur de l'école moyenne de l'État à Renaix.	62	5,262	"	25	Crevecoeur, M.-J., directeur de l'école moyenne de l'État à Visé.	61	5,151	"
7	Lalleur, Ch.-H.-Th., répétiteur chef de travaux, émérite, aux écoles spéciales annexées à l'Université de Liège.	56	4,500	"	26	Vandenabeele, L.-L., professeur de religion à l'école moyenne de l'État à Alost.	42	535	"
8	Morael, H.-A.-E., instituteur à l'école de réforme à Ruysselede.	40	45	"	27	Hantson, V.-L., professeur de musique à l'école moyenne de l'État et à l'école communale de musique à Renaix.	59	102	"
9	Graff, J.-H., maître de musique à l'école moyenne de l'État à Stavelot.	67	544	"	28	Hubin, Ed., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Huy.	58	2,107	"
10	Leclercq, E.-E.-L., directeur du pensionnat annexé à l'Athénée royal de Tournai.	58	1,982	"	29	M ^{me} Vandersmissen-Favoreel, M.-P., régente à la section normale de la rue de Malines, à Bruxelles.	54	465	"
11	Boudin, E.-J.-G., professeur émérite à l'Université de l'État à Gand.	75	12,000	"	30	Louis, V.-A., instructeur à l'école d'application annexée à la section normale primaire de l'État à Couvin.	57	1,801	"
12	Vanschedael, Ch., concierge à l'école moyenne de l'État à Péruwelz.	72	150	"	31	Vanaertrijck, Ch.-E., instituteur à l'école moyenne de l'État à St-Trond.	60	1,019	"
13	Wynands, E.-J.-G., professeur à l'Athénée royal de Bruges.	61	2,857	"	32	Thumas, M.-Fr.-Ch.-D., directeur de l'école moyenne de l'État à Thuin.	58	4,048	"
14	Muth, N.-F.-L., professeur à l'Athénée royal de Liège.	62	2,681	"	33	Mortier, B., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	1,951	"
15	Peel, S., régent à l'école moyenne de l'État à Schaerbeek et chargé de cours à la section normale moyenne de l'État pour filles à Bruxelles.	62	590	"	34	Gillens, F., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement primaire.	58	795	"
16	Renard, H.-M.-J., professeur à l'Athénée royal de Namur et ancien directeur de l'école industrielle de la même ville.	61	1,502	"	35	Colette, E.-A.-J.-Gh., concierge à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'État à Nivelles.	57	869	"
17	Block, B.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et professeur au Conservatoire royal de Gand.	65	3,604	"	36	M ^{me} Ronvaux-Harroy, R.-F.-J., régente à l'école normale primaire de l'État à Namur.	45	755	"
18	Ryckaert, P.-G., directeur de l'école moyenne de l'État à Pecq.	65	2,542	"	37	Augustijnen, J.-G., concierge à l'école normale d'institutrices à Bruges.	55	580	"
19	Petry, A.-J.-J., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Dinant.	65	5,594	"	38	D'hoop, F.-H.-M.-J.-G., conservateur du dépôt des archives de l'État à Gand.	65	5,110	"
20	Weiland, H.-L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire et directeur de l'école industrielle de Marchiennes-au-Pont.	51	1,402	"	39	Somerhausen, S.-F., directeur général au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	65	7,500	"
21	Decuyper, L.-B.-S., portier-concierge à l'Athénée royal d'Anvers.	65	1,158	"	40	Bouché, F.-M.-E.-G., commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de Namur.	42	736	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
57	M ^{me} Walsworth, née Yates, E	56	708	»	95	Wala, J.-D.-J.	40	495	»
58	Boedri, P.-J.	56	288	»	96	Jadot, H.-J.	52	1,125	»
59	Hubert, A.-A.	56	854	»	97	Maltaux, D.-J.	55	1,150	»
60	Doelot, L.-V.-J.-B.	54	465	»	98	Bremen, P.-J.	57	1,485	»
61	M ^{lle} Albertz, M.-H.	57	1,221	»	99	De Smet, E.-E.-D.	51	1,557	»
62	Calouw, F.-J.-M.	48	1,545	»	100	Allard, Fr.-J.	60	2,450	»
63	M ^{me} V ^{ve} Gardeleyn, née Fevry, J.-J.	76	57	»	101	Lebon, H.	60	1,120	»
64	M ^{lle} Scoij, M.-C.-J.	52	1,294	»	102	Éveraert, L.-Fr.-A.	55	1,087	»
65	Crèveœur, M.-J.	61	69	»	103	Dedeken, G.	40	1,025	»
66	Coppens, J.-A.	56	1,558	»	104	M ^{me} Neeckx, née Van den Bosch, J.-C.	56	561	»
67	Grand, V.-J.-B.	40	1,097	»	105	Cordier, A.-L.	50	1,301	»
68	M ^{lle} Hiroux, A.-F.-E.	55	1,282	»	106	Goessens, Ch.	65	1,098	»
69	Brennet, P.-G.	60	1,852	»	107	Creyr, J.-J.	57	1,554	»
70	M ^{me} Cumps, née Poissin, M.-A.	58	1,182	»	108	Hubin, Ed.	58	1,895	»
71	Van Cutsem, Fr.	40	547	»	109	Joseph, Fr.-J.	45	1,262	»
72	Allard, J.-B.-J.	56	926	»	110	Minet, A.-J.	60	1,554	»
73	Sack, Ch.	70	1,037	»	111	Simonet, A.	56	1,480	»
74	Van der Eecken, Ch.-G.	67	799	»	112	Stas, Ch.	50	1,270	»
75	Philippe, J.-B.	56	1,206	»	113	M ^{me} Vandersmissen, née Favoreel, M.-P.	54	165	»
76	Reynaert, J.	65	2,190	»	114	Déosier, C.-J.	54	1,489	»
77	M ^{me} Grégoire, née Paulus, V.-H.	50	1,255	»	115	Cabay, G.-J.	52	575	»
78	Hubin, H.-J.	51	1,150	»	116	M ^{lle} Peclers, J.-A.	62	2,026	»
79	Martin, H.	55	1,755	»	117	Louis, V.-A.	57	50	»
80	Hanson, V.-L.	59	208	»	118	Vanaertrijck, Ch.-E.	60	589	»
81	Bekaert, Ed.	65	1,105	»	119	Bourgeois, Em.-J.	55	1,002	»
82	Saussu, J.-A.-M.	56	1,568	»	120	Nélessen, J.-G.-H.	61	1,611	»
83	Bambust, E.	72	453	»	121	Vanhaute, D.-Fr.	55	1,565	»
84	Goyvaerts, P.-G.	60	1,581	»	122	Poupeye, Ch.-L.	52	175	»
85	M ^{lle} Cuisset, A.-J.	74	584	»	123	Van Hoecke, H.	59	1,650	»
86	Asveld, Ch.	48	875	»	124	Thomas, M.-F.-Ch.-D.	56	461	»
87	M ^{lle} Bougnet, M.-A.-A.	51	1,009	»	125	Perin, V.	55	1,072	»
88	Petitjean, Ch.-J.	52	1,075	»	126	Mortier, B.	64	1,060	»
89	M ^{lle} Doloris, M.-A.	58	1,049	»	127	Bailly, L.-E.	40	889	»
90	M ^{lle} Piret, M.-L.	55	1,252	»	128	Joyeux, J.-H.	51	1,726	»
91	Gélise H.-J.	52	1,037	»	129	Vanpée, L.-J.-Gh.	59	1,862	»
92	Hoste, J.-B.	59	951	»	130	Delange, P.-J.	62	1,793	»
93	Maréchal, A.-J.	61	1,049	»	131	Gillens, F.	58	1,482	»
94	Selderlaghs, J.-B.	51	1,371	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	
152	Mees, L.	64	615	•		Ministère de l'Agriculture, de l'industrie et des Travaux publics. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
155	André, Ed.-H.	55	425	•						
154	M ^{me} Braby, née Godart, M.-Ch.	52	288	•						
155	M ^{me} Demaret, née Petit, M.-A.	54	415	•	1		Hendrichx, J.-J., éclusier-receveur.	61	1,185	•
156	M ^{me} Noël, née Pierrard, M.-R.	56	455	•	2		Buffet, A.-J., brigadier forestier (art. 1 et 8).	65	565	8
157	M ^{lle} Cremers, M.-G.-J.	56	695	•	5		Bourotte, G.-A., imprimeur auto- graphe à l'administration cen- trale (art. 1 et 8).	66	1,208	Id.
158	Mathieu, Fr.-J.	51	592	•						
159	Morael, H.-A.-E.	40	445	•	4		Hanus, F., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	71	4,051	Id.
140	M ^{me} Wéry, née Ramet, L.-A.	45	715	•						
141	De Corte, P.-G.	45	608	•	5		Leyder, P.-J., directeur général à titre personnel (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	Id.
142	Raulin, J.-B.	55	951	•						
145	Beumont, L.-J.	52	956	•	6		Stevens, F.-J.-B.-G., directeur (art. 1 et 8).	65	5,866	Id.
144	M ^{me} Fierens, née Delbouille, M.-A.	55	2,558	•	7		Colinet, J.-B.-A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	66	424	42
145	M ^{lle} Scharrenbroch, Anne-C.	62	1,156	•						
146	M ^{me} Lheureux, née Cuisset, P.-G.	58	656	•	8		Philippe, L.-J., garde brigadier forestier (art. 5, 8 et 14).	42	500	Id.
147	M ^{me} Mahieux, née Rombouts, E.-E.-H.	48	1,445	•	9		Genin, F.-J.-J.-B., chef de divi- sion à l'inspection de la voirie (art. 1 et 8).	74	5,604	Id.
148	M ^{me} Coquant, née Bourlard, E.-A.-J.	65	617	•						
149	Debaïsse, J.-J.	65	695	•	10		Vandamme, J., garde pêche adjoint (art. 5 et 8).	65	280	103
150	Dermience, J.	46	705	•	11		François, A.-A., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,705	Id.
151	Gillart, A.-J.	54	484	•						
152	De Vreese, G.	51	1,004	•	12		Demeuse, A.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	60	247	Id.
153	Maes, P.-J.	72	2,968	•						
154	Thomas, J.-H.-J.	47	1,216	•	15	Molave, J.-B.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	519	Id.	
155	M ^{lle} Raucq, G.-M.	58	874	•	14	Thoméé, N.-J., éclusier contrôleur (art. 1 et 8).	70	761	Id.	
156	M ^{me} Ronvaux, née Harroy, R.-F.-J.	45	197	•	15	Dreumont, F.-H.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	76	62	Id.	
157	Deloyers, V.	57	486	•						
158	Connet, M.-A.	56	504	•	16	Malaise, C.-H.-G.-L., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 ^{er} de la loi du 50 juillet 1879)	59	6,500	159	
159	M ^{me} Van Wymersch, née Wins, C.-A.	40	611	•						
160	M ^{me} Portaux, née De Groof, I.-J.-C.	40	200	•	17	Leyder, J.-J., professeur émérite à l'Institut agricole (art. 2, 1 ^{er} de la loi du 50 juillet 1879).	54	7,520	Id.	
161	M ^{lle} Deseyn, C.	50	1,169	•						
162	Noël, H.-J.-A.	52	562	•	18	Scheyltjens, C., garde forestier (art. 1 et 8).	68	524	Id.	
165	M ^{me} Van Steene, née Debal, Ph.-M.	55	551	•	19	Bertrand, A.-S.-J., pontonnier (art. 5 et 8).	49	548	159	
164	Detilloux, A.-Th.	56	497	•						
	TOTAL.		173,988		20	Goovaerts, P., architecte principal des bâtiments civils (art. 5 et 8).	62	3,850	179	
					21	Branlle, L., garde brigadier fores- tier (art. 1, 8 et 15).	67	652	Id.	

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
22	Kerger, P, garde forestier (art 5, 8 et 15)	61	577	179	4	Sandras, J-J, commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	2,122	21
25	Mahéchruff, E G, palefrenier à l'école vétérinaire (art 5 et 9)	49	591	Id	5	Goedefroot, B, chef-garde (art 5 et 8)	55	1,415	Id
24	Pison, J J, pontonnier (art 1 et 8)	66	528	280	6	Van Eeckhoutte G, commis-chef des postes (art 5 et 8)	52	1,575	Id
25	Courtois, V, garde forestier (art 5 et 8)	60	507	Id	7	Manant, D-J facteur rural (art 5 et 8 § 1)	47	390	Id.
26	Lebay, T -J, éclusier (art 5 et 8)	48	455	Id	8	Duerinck, J -C, patron à la marine (art 5, 8 et 15)	61	1,950	Id
27	Tinkt de Roodenbeke, J -M -G, directeur (art 1 et 8)	65	5,125	Id	9	Dumont, J -J, commis chef au secretariat général (art 1 et 8, § 1)	66	2,770	Id
28	Denturek, J G, garde forestier (art 1, 8 et 15)	82	41	Id	10	Bruyneel, O -A, commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	1,920	Id.
29	Verbiest J -V, commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art 5 et 8)	50	875	Id	11	Peeters, E -I -C, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	46	919	Id
30	Timmermans, A J -J, sous chef de bureau à l'Institut supérieur du commerce (art 1 ^{er} des lois des 26 avril 1865 et 10 mai 1865 — art 10, loi du 31 mars 1884)	62	1,821	Id	12	Demaeter, J F, contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8 § 1)	66	5,727	Id
31	Bloedberge, N E, éclusier-receveur (art 1 et 8)	66	1,212	565	15	Van Noorbeeck, L -L -L, chef de section au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,568	Id
32	Slootmakers, R, éclusier (art 1 et 8)	60	682	Id.	14	Devaux C L, directeur de service au chemin de fer (art 1 et 8, § 1 et 15)	66	5,912	Id
33	Schockaert, L, garde forestier (art 1 et 8)	65	55	Id	15	Dessaunois, F -J, chef de dépôt principal au chemin de fer (art 1, 5 et 15)	66	5,065	Id
34	Verellen, C I, garde forestier (art 5 et 8)	57	227	Id	16	Parent, F J, commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	66	1,724	Id
35	Colinet, J -J, garde brigadier forestier (art 5 et 8)	62	419	Id.	17	Parisaux, P -J, commis au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	2,088	Id
36	Daune H J, garde brigadier forestier (art. 1, 5 et 15)	65	600	Id	18	Vanleene, J -B facteur rural (art 5, 8 et 15)	64	750	53
37	Campo, J.-M, garde forestier (art 1 et 8)	72	165	Id	19	Lallemant, T, facteur des postes (art 5 et 8)	60	874	Id
38	Ledossier, R J, garde forestier (art 1, 8 et 15).	72	577	Id	20	Schetter, A, facteur rural (art 5 et 8)	58	501	Id
	TOTAL	.	61,689		21	Dumont, E, facteur des postes (art 5 et 8).	56	780	Id
					22	François, E, facteur de perception (art. 5 et 8).	51	789	Id
	Ministère des Chemins de fer. Postes et Télégraphes				23	Dubois, J -J, facteur rural (art 5 et 8)	44	412	Id
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				24	Dupont, A, facteur rural (art 5, 8 et 14)	40	300	Id
1	Gerard, H, commis des postes.	41	718	,	25	Couzet, J, facteur rural (art 5 et 8)	59	350	53
2	Petitjean, M, 1 ^{er} commis au chemin de fer.	55	1,878	.	26	Goddé, J -J. L, conducteur charpentier à la marine (art 5 et 8)	50	1 075	
3	Vanhuynegem, P -I, facteur des postes (art 5 8 et 15)	61	900	21					

Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
27	Timmermans, C J, pilote (art 5 et 8)	40	1,509	•	52	Willvert, J-J, chauffeur à la marine (art 5 et 8)	49	405	•
28	Van Gulick F-G-H-C, chef pilote (art 5 et 8)	47	1,561	•	53	Beirens, A-J, chauffeur à la marine (art 5, 8 et 14)	55	500	•
29	Van Reusel, A, facteur rural (art 5 et 8)	62	612	•	54	Marx, J-N, facteur de station (art. 5 et 8, § 1)	51	629	•
30	Empein, E-J, facteur rural (art 5 et 8)	65	647	•	55	De Baere, P-F, agité au chemin de fer (art 5 et 8).	40	584	•
31	Bailliaux, J-J, commis des postes (art 5 et 8, § 1)	55	445	•	56	Cruypelants, J B, facteur des postes (art 1 et 8, § 2)	65	896	186
32	Vanden Putte, L-T-J-D, percepteur des postes (art 5 et 8, § 1)	61	956	•	57	Brugmans, J-B, facteur des postes (art 5 et 8)	64	799	•
33	Damas E-J, facteur rural (art 5 et 8)	55	686	•	58	Speltinx, A, facteur des postes (art 5 et 8)	62	873	•
34	Libert, I-J, facteur rural (art 5 et 8)	54	640	•	59	Delvaux T J-G facteur rural (art 5 et 8)	58	615	•
35	Hannevaert, E-J, facteur rural (art 5 et 8)	54	613	•	60	De Mares, G, facteur des postes (art 5 et 8)	58	799	•
36	Martens, J H commis au chemin de fer (art 5 et 8 § 1)	61	1,584	•	61	Parfait, C, facteur rural (art 5 et 8)	54	598	•
37	Collignon, L, percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	66	2,005	•	62	Dethoor A L facteur des postes (art 5 et 8)	45	574	•
38	Collette, F, percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	1,578	•	63	Van Ruysveldt J B, facteur rural (art 5 et 8)	59	589	•
39	Beghin, P, percepteur des postes (art 1 et 8 § 1)	65	1,516	•	64	Vanderhoeght, M, facteur de perception (art 5 et 8)	56	854	•
40	Chevalier, H, chef-garde (art 1 et 8, § 2)	65	1,784	•	65	Nedonchelle, I, percepteur des postes (art 1 et 8)	65	2,272	•
41	Egger, B A J agité au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	766	•	66	Melten, J J, officier de police au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	1,094	•
42	De Ridder, F-J contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8 § 1)	65	5,154	•	67	Joossens, J percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	5,996	•
43	Perlau, J P-F, percepteur des postes (art 1 et 8, § 1)	65	2,521	•	68	de Schutter, L-M, chef-garde (art 5, 8, et 15)	60	1,950	•
44	Béls, P C J, commis des postes (art 1 et 8, § 1).	65	2 320	•	69	Spruit, R F, facteur des postes (art 5 et 8).	44	508	•
45	Gillain, H E, chef de station (art 5 et 8, § 1)	58	2,358	•	70	Rosier B J D, facteur des postes (art 5 et 8, § 2)	56	577	15 1)
46	Morcen, J B, chef garde (art 1 et 8 et 15)	65	1,948	147	71	Vintioen, P, pilote (art 5 et 9)	51	1,684	•
47	Costermans, J-G, commis au chemin de fer (art 5 et 9)	50	2,040	•	72	Logelen C., facteur des postes (art 1 et 8, § 2)	65	971	•
48	Seghers I, commis au chemin de fer (art 1 et 8 § 1)	56	2,217	•	73	Stocman, I, facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	55	678	11-16
49	Wouters F L, chef facteur de station (art 5, 9 et 15)	56	1 800	•	74	Moyens I -G, facteur rural (art 5 et 8)	65	682	Id
50	Hosdent, J J, facteur rural (art. 5 et 8)	60	651	151	75	Gosson, L, facteur rural (art 5 et 8)	52	485	Id.
51	Velghe, L, contremaitre sauveur à la marine (art 5 et 8)	59	255	•	76	Meheus, G, facteur rural (art 5, 8 et 14)	57	300	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
77	Deshayes, F.-H.-J, percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	3,553	15-16		Ministère de la Guerre.			
						<i>Pensions civiles.</i>			
78	Purnal, J, commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	1,878	Id.	1	Mestdagh, J.-J, maître graveur à l'Institut cartographique militaire	67	2,922	.
79	Vandermouzen, A.-J, facteur de perception (art. 5 et 8)	58	807	Id.	2	Vanden Avyle, F, chef-lithographe à l'administration centrale	65	1,199	.
80	Dispas, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	56	658	Id.	3	Creyf, C.-L.-H, sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre.	67	3,500	.
81	Cassine, C.-B., facteur des postes (art. 5 et 8).	54	920	Id.		TOTAL . . .		7,421	
82	Duquesne, P.-J, facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,561	Id.		Ministère de la Guerre.			
83	Halsdorff, G.-F.-M, percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1)	53	1,295	Id.		<i>Pensions militaires.</i>			
84	Vanhées, J.-A, commis auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8, §§ 1 et 14)	51	500	Id.	1	Heuraud, P.-J.-I, lieutenant général (art. 21)	62 ¹ / ₂	8,250	40
85	Ergot, M, chef-garde (art. 5 et 9)	45	1,450	Id.	2	Fremont, A.-A., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21)	40 ¹ / ₂	1,875	Id.
86	Jacob, P, commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	55	3,142	Id.	5	Habran, J, soldat (loi du 27 mai 1840).	56	274	Id.
87	Vilain, H.-E, contremaître charpentier à la marine (art. 5 et 8)	64	591	Id.	4	Mathage, J.-J brigadier (loi du 27 mai 1840).	52 ¹ / ₂	528	Id.
88	Meyer, E.-V, chauffeur à la marine (art. 5 et 8).	57	677	Id.	5	Mohmont, F.-I, soldat (loi du 27 mai 1840).	57	274	Id.
89	Debrae, L.-F, patron-pilote (art. 5 et 8)	55	1,224	Id.	6	Limmery, L.-J, soldat réformé (loi du 27 mai 1840)	47 ¹ / ₂	274	Id.
90	Demellenne, A.-C, facteur rural (art. 5 et 8)	50	506	Id.	7	Van Doorne, E., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1)	61	5,000	Id.
91	Van Allemeersch E.-F.-A, facteur des postes (art. 5 et 8).	45	316	Id.	8	Dauchie, L.-S.-M., major (art. 1)	58	3,500	40
92	Kuycks, H, facteur des postes (art. 5, 8 et 14)	55	509	Id.	9	Delacenserie, V. P. E, major (art. 1)	58	3,500	Id.
93	Carton, E.-A.-P, mécanicien-chef à la marine (art. 5 et 9)	41	1,565	Id.	10	Creyf, F.-E, capitaine commandant (art. 1)	55	3,000	Id.
94	Wansart, E.-J, agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	58	655	Id.	11	Chevalier, L. L, capitaine commandant (art. 1)	55	3,000	Id.
95	Chenot, A., chef-garde (art. 5 et 9)	42	966	Id.	12	Roselle E.-M.-L.-J., major (art. 2, § 5)	58	3,176	Id.
	TOTAL . . .		122,797		15	Wilmotte, H.-A, capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 2, § 5)	55 ¹ / ₂	2,925	Id.
					14	Blondiau, E.-J, capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,925	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
15	Cools, F - J , capitaine (art 2, § 5)	55	2,281	40	39	Dehoux, A - J , adjudant sous-officier (art 21)	44	748	40
16	Massaut, capitaine (art 2, § 1)	48 1/2	2,051	Id.	40	Vertenuel, E , soldat (art 21)	57	342	Id
17	Siegel, L - P - C , officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20)	54	3,500	Id	41	Hinnens, J - B , brigadier (art 20)	47	414	Id
18	Dekeyser, E - F , officier d'administration de 1 ^{re} classe (art 20)	51 1/2	2,750	Id.	42	Levêque, Z soldat (art 21).	56 1/2	542	Id
19	Laurent, J , capitaine en premier administrateur d'habillement (art 21)	57 1/2	2,887	Id	43	Devroye, P - J , soldat (art 21).	45 1/2	532	Id
20	Cerckel, P - E , commis aux écritures (art 1)	59	1,020	Id.	44	Taffet, J - J , soldat (art 21)	58 1/2	542	Id.
21	Cyraud, L - P , soldat (art 20)	55	480	Id	45	Vannieuwenhuijse, F - A , soldat (art 20)	58	542	Id.
22	Robert, M - A - A - E , caporal (art 20)	57	500	Id	46	Marchal, C , maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55 1/2	949	Id
23	Gossuin, J , soldat (art 20)	40 1/2	480	Id	47	Dekens, C , maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	45 1/2	735	Id
24	Bolsee, M. - I , premier sergent (art 20)	60	024	Id	48	Van de Wiele, I , brigadier de gendarmerie (art 21)	46 1/2	704	Id
25	Forget, J , maréchal des logis de gendarmerie (art 20)	44	850	Id	49	Borcey, L - J , brigadier de gendarmerie (art 21)	44	507	Id.
26	Derouaux, B - J , commis aux écritures (art 21)	61	1,070	Id	50	Garin, I - J , gendarme (art 21)	52 1/2	654	Id
27	Hamerlynck, A - J , commis aux écritures (art 21)	42	887	Id	51	Bourguignon, J - B , gendarme (art 21)	55	647	Id
28	Lebrun, V - J , infirmier (art 21)	59	542	Id	52	De Becker, A , gendarme (art 21)	50	610	Id.
29	Francq C - M , ouvrier (art 21)	55	542	Id	53	Dion, A - L , gendarme (art 21)	51	640	Id
30	Pensis P - J , maître cordonnier (art 21)	55	745	Id	54	Leroy, I - A , gendarme (art 21)	49	655	Id
31	Isard, J - F - F , soldat (art. 21) .	51 1/2	542	Id.	55	Dupont, L , gen larme (art 21)	49	626	Id
32	Bischoff, J - P - N , adjudant sous-officier (art 21)	40 1/2	821	Id.	56	Lejeune, H , gendarme (art 21)	47 1/2	619	Id
33	Blanchart, G - C , sergent (art 21)	56 1/2	570	Id	57	Marçonneau, N - E , gen larme (art. 21)	45 1/2	605	Id
34	Rideaux, P - J - T , premier sergent (art 21)	51	775	Id	58	Demarechal, J - O , gendarme (art 21)	48 1/2	605	Id.
35	Verbessem, L - A , brigadier (art 21)	27 1/2	410	Id	59	Lassogne, J B , gendarme (art 21)	45 1/2	591	Id
36	Benzing C - F , maréchal des logis chef (art 21).	56 1/2	560	Id	60	Leduc, J - B J , gendarme (art 21).	41 1/2	565	Id
37	De Groot, P - T , maréchal-ferrant (art 21)	49	408	Id	61	Laurensis, T , gendarme (art 21)	41	565	Id
38	Soete, D , soldat (art 21)	51	342	Id	62	Ponsant, T , premier sergent (art 21)	45 1/2	672	524
					63	Fockedeey, P - J , (istrier (art 20)	59	840	121-122
					64	Herremans, J. B - J , soldat (art 20)	57 1/2	480	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
65	Xheneumont, J.-J.-A., sergent (art 21)	59	560	121- 122	94	Loiseau, M., colonel (art 1)	60	5,000	121- 122
66	Arickx, E.-V., sergent (art 21)	59	840	Id	95	Malengré, D.-J., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.
67	De Muyck, J.-P., premier sergent clairon (art 21)	52	718	Id	96	de Bossart, H.-I. (cuyver), lieute- nant-colonel (art 1).	58	4,000	Id.
68	Mozin, J.-J., sergent armurier (art. 21)	41 $\frac{1}{2}$	722	Id.	97	Baesens, C.-L., lieutenant-colonel (art 1)	60	4,000	Id.
69	Hismans, F.-C., soldat (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	512	Id.	98	Goffin, L. L. J., medecin principal de 2 ^e classe (art 1).	65	4,800	Id.
70	Delporte, D.-J., adjudant sous- officier (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	955	Id.	99	Carleer, V.-J., medecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 1)	58	5,000	Id.
71	François, P.-J.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	964	Id.	100	Bochart, J. C., capitaine en pre- mier administrateur d'habille- ment (art 1).	58	5,000	Id.
72	De Saintaubain, A.-C., brigadier de gendarmerie (art 21).	41	680	Id	101	Engels L.-L., officier d'adminis- tration de 2 ^e classe (art 2, § 5)	55 $\frac{1}{2}$	2,437	Id.
73	Delcourt, C.-L., gendarme (art 21)	51	644	Id	102	Delvaux, E.-F.-T.-J., capitaine (art 2, § 5)	55	2,700	Id.
74	Merken, S., gendarme (art 21)	51	644	Id.	105	Versluysen, A.-I.-M., lieutenant (loi du 27 mai 1840)	51	740	250
75	Bry, A., gendarme (art. 21).	49	619	Id.	104	Patte, C.-P. C., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840)	50	616	Id.
76	Gillet, A.-J., gendarme (art 21)	45	588	Id	105	Libbecht, F.-G. soldat (loi du 27 mai 1840)	47	274	Id.
77	Baily, J., gendarme (art 21)	46	584	Id.	106	Redoute, F.-E., sergent (loi du 27 mai 1840).	55	448	Id.
78	Grammen, F., gendarme (art 21).	41 $\frac{1}{2}$	574	Id.	107	Demeulemeester, J.-A., brigadier (loi du 27 mai 1840)	58 $\frac{1}{2}$	528	Id.
79	Guélin, A.-E., gendarme (art 21)	40 $\frac{1}{2}$	567	Id	108	Lequeux, V.-O., gendarme (loi du 27 mai 1840).	46 $\frac{1}{2}$	454	Id.
80	Raty, E.-I., gendarme (art. 21).	51	500	Id.	109	Courtois, V., adjudant sous-officier (art 1)	60 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
81	Peteau, J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840)	59 $\frac{1}{2}$	274	Id.	110	Claessens, F., soldat (art 16)	40 $\frac{1}{2}$	515	Id.
82	Sanders, G.-J.-G., capitaine com- mandant (art 2)	44	5,000	Id.	111	Paternotte, M., gendarme (art 19)	27 $\frac{1}{2}$	700	Id.
85	Marilly, E., capitaine administra- teur d'habillement (art 2)	57 $\frac{1}{2}$	2,500	Id	112	Stiévenart, A., soldat (art. 20)	57	480	Id.
84	Burie, J.-J., lieutenant (art. 20)	54 $\frac{1}{2}$	1,850	Id.	113	Renaerts, P.-I., soldat (art 20)	41	480	Id.
85	Dierjck, L. A., capitaine comman- dant (art. 21)	41	1,562	Id	114	Gummers, J.-H., soldat (art 20)	56	480	Id.
86	Fonteyne, O.-V.-M., sous-intendant de 2 ^e classe (art 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,550	Id	115	Voets, P.-J.-B.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art 20)	44 $\frac{1}{2}$	850	Id.
87	Kaisergruber, G.-E.-B., medecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	1,687	Id	116	Demey, J.-F., caporal (art 21)	55	524	Id.
88	Sauvage, J., capitaine commandant (art 21)	45 $\frac{1}{2}$	2,512	Id	117	Liedecke, G.-G.-F., musicien ga- giste (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	752	Id.
89	Adan, A.-F., capitaine commandant (art 21)	57 $\frac{1}{2}$	2,512	Id	118	Machiels, F., premier sergent (art 21)	60 $\frac{1}{2}$	700	Id.
90	de Zerezo de Lejada, V. L., capi- taine commandant (art 21)	51 $\frac{1}{2}$	1,960	Id	119	Petitot, L.-A., sergent (art 21)	49	760	Id
91	Kupfferschlaeger, L.-F.-L., capi- taine (art 21)	44 $\frac{1}{2}$	1,594	Id	120	Hoorens, A.-E., clairon (art 21)	38 $\frac{1}{2}$	342	Id.
92	Devos, J.-J., capitaine (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	1,594	Id	121	Rullen, L.-H., soldat (art 21)	42	542	Id.
93	Wautier, C. J., capitaine (art 21).	42	1,594	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
122	Deleeuw, C caporal-claion (art 21)	50	376	250	151	Carlot, A-A, major (art 2, § 5)	58	3,250	250
123	Vermeylen, I M, sergent (art 21)	57 1/2	668	Id.	152	Podewyn, B-A-L, pharmacien principal (art 2, § 5)	60	3,217	Id.
124	Duponchecl, D, soldat (art 21)	59 1/2	542	Id.	153	Halet, R, vétérinaire de régiment (art. 2, § 5).	58	1,687	Id.
125	Fassenot, I-L, premier sergent (art. 21)	54 1/2	781	Id.	154	Heijns C-L, officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 2 § 5)	55 1/2	2,850	Id.
126	Fieten, J, brigadier (art 21)	46	350	Id	155	Couclous, E, officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 2, § 5).	58	2,925	Id.
127	Pigeolet, A-J, conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art 21)	54 1/2	841	Id	156	Dimarbaix, A-I, capitaine com- mandant (art 2, § 5).	55	2,925	Id.
128	Decoster, N, soldat (art 21)	45	545	Id	157	Brassinne, J-II capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,850	Id
129	Illegeer, D.-L, trompette-major (art 21).	45	752	Id	158	Losignol, J, capitaine comman- dant (art 2, § 5).	55	2,902	Id
130	Langhendries, J.-M-A, brigadier (art. 21).	54	410	Id	159	Michielsens, F, capitaine (art 2 § 5)	55	2,250	Id.
131	Brosteaux, F-J, adjudant sous- officier (art 21)	44	75	Id	160	Dubois, G-C-I, capitaine com- mandant (art 2, § 5).	55	2,175	Id.
132	de Moerloos, P-L, brigadier- trompette (art 21)	59 1/2	600	Id	161	Meau, H-M, capitaine administra- teur d'habillement (art 2, § 5)	55 1/2	2,544	Id.
133	Bollen, P-L-H, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	41 1/2	790	Id	162	Lefebvre, V-A, lieutenant (art. 2, § 3)	50	1,689	Id.
134	Van Heddegem, F, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	53 1/2	905	Id	163	de Neuchât I, M-G-V-F (che- valier), capitaine commandant (art. 2, § 1).	48 1/2	2,562	Id.
135	Lecocq, T-J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	45 1/2	750	Id	164	Pontus, C., lieutenant general (art 1)	61 1/2	7,500	Id.
136	Bélin, H-J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	45 1/2	722	Id	165	Demanet, F. I. I. capitaine en pre- mier quartier-maître (art 21)	54 1/2	2,525	Id.
137	Godart, J. B-F, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	45 1/2	714	Id	166	van den Broecke, F-G-L, capi- taine commandant (art 21)	45 1/2	2,287	Id.
138	Steyaert, F, brigadier de gendar- merie (art 21).	46 1/2	759	Id	167	Desavoye, P-B-J, lieutenant (art 21)	57	925	Id.
139	Goffinet, N-J, brigadier de gen- darmérie (art 21)	44	570	Id	168	Salkin, F-J-E, major (art 1).	56	3,500	Id
140	Hontes, J, gendarme, (art 21)	54	640	Id	169	Demaest, C-J-A, général-major (art 1)	63	6,200	331-332
141	Buchet, H-J., gendarme (art. 21)	51 1/2	640	Id	170	Reding, C., colonel (art 1)	60	5,000	Id
142	Heinne, J-B., gendarme (art. 21).	50 1/2	657	Id	171	De Costere, A-J., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1)	65	5,000	Id.
143	Ansiaux, H-J, gendarme (art 21)	48 1/2	625	Id	172	Buquoy, C-D, officier supérieur d'administration (art 1)	57	3,960	Id.
144	Bogaert, J I., gendarme (art 21)	47	616	Id	173	Marichal, I G-A, major (art 1)	58	3,500	Id.
145	Michiels, L, gendarme (art 21)	46 1/2	609	Id	174	Verschuere, A. D, major (art 1).	58	3,500	Id.
146	Locoye, P-J, gendarme (art 21)	47 1/2	581	Id	175	Claser, E-A-C, major (art 1)	56 1/2	3,500	Id.
147	Mourant, A-P.-J, gendarme (art 21)	48	574	Id.	176	Guillaumot, E.-A., major (art 1)	58	3,960	Id.
148	Laurent, J C, gendarme (art 21)	50 1/2	574	Id	177	Goffart, L-P, officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er}).	55	3,000	Id.
149	Pollé, T V, colonel (art 1)	60	5,000	Id					
150	Puisai, N-I, officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 1).	55	3 000	Id					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du titulaire.	Numero d'ordre	NOMS INITIAUX DES TITAIRES et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du titulaire.
178	Huyghe, F-C G, lieutenant-colo- nel (art 2, § 5)	56	4,000	331-332	201	Deswathes, J B, commis aux écritures (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	989	331-332
179	Boussebart, D, capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,925	Id.	202	De Mulder P-J, portier (art 21)	56 $\frac{1}{2}$	819	Id
180	Anthony, L-I-G, capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,887	Id.	203	De Waeghenacre A-X-J, pre- mier sergent (art 21)	50	794	Id
181	Mailier, C-J, capitaine comman- dant (art 2, § 5).	55	2,406	Id.	204	Depue, A, premier sergent clairon, (art 21)	42	695	Id
182	Jourdain A-A, major, (art 2, § 1)	53	5,155	Id.	205	Holemans, F., soldat (art. 21) . .	22	542	Id.
183	De Koker, J-A, capitaine com- mandant (art 2, § 1)	50	2,457	Id.	206	Buysens, C-L, sergent garde magasin (art 21)	51	802	Id
184	Codefroid, J-E-H-J, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	54	740	Id	207	Vandromme, H-P-J premier sergent (art 21)	50	798	Id
185	Hamelryck, A, major (art 20)	49 $\frac{1}{2}$	5,650	Id	208	Erculisse, L-J, premier sergent (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	794	Id
186	De Give J-G-L-I, médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 20)	55	5,500	Id	209	Matthys, L-E-D-M, maitre tailleur (art 21)	47	745	Id
187	Collignon, P-A, capitaine com- mandant (art 20)	55	5,500	Id	210	Hannoff, E L, soldat (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	470	Id
188	Piérent, A-G., capitaine com- mandant (art 20)	48 $\frac{1}{2}$	5,500	Id	211	Cornelissen, J, brigadier (art 21)	56	480	Id
189	Coucke, E-M E, major (art 21).	55	5,155	Id	212	De Roeve, A, soldat (art 21) .	40 $\frac{1}{2}$	542	Id
190	Dopchie, F-T, major (art 21) . .	55	2,920	Id	213	Fasseel, G-F, soldat (art 21) .	24	342	Id
191	Van der Dussen de Kestergat, A- M-J-G major (art 21)	51 $\frac{1}{2}$	2,920	Id	214	Warnent, M-F, adjudant de bat- terie (art 21)	42 $\frac{1}{2}$	695	Id
192	Ernolet, J-N, capitaine comman- dant (art 21)	51	2,700	Id	215	Degros, F-X, maréchal-ferrant (art 21)	42 $\frac{1}{2}$	345	Id
193	Lambot, A capitaine comman- dant (art 21)	53	2,775	Id.	216	Van Hingelgom maréchal des logis (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	695	Id
194	Leclercq, V-T, capitaine comman- dant (art 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,925	Id	217	Coekaerts, F, brigadier (art 21)	60 $\frac{1}{2}$	600	Id
195	Goffart, J-R J, capitaine com- mandant (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,062	Id	218	Croisier, S I, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	51	925	Id
196	Voets, P I, capitaine comman- dant (art 21)	49	2,550	Id.	219	Chunot, J-B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	47 $\frac{1}{2}$	752	Id
197	Nevelstin, A-I, conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er}).	57	1,020	Id	220	Gabriel, A F, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	4-	701	Id
198	De Grove, J soldat (art 19)	24 $\frac{1}{2}$	480	Id.	221	Coibion, H-J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	42	695	Id
199	Desmet H-J, soldat (art 19) .	22 $\frac{1}{2}$	480	Id	222	Van Noten, I, brigadier de gen- darmerie (art 21)	46	755	Id
200	Grosgean, A-J-M, gendarme (art. 10)	45	700	Id	223	Guon, A-I D, brigadier de gen- darmerie (art 21)	44 $\frac{1}{2}$	718	Id
					224	Dedriche, E-J, gendarme (art 21)	50 $\frac{1}{2}$	640	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
225	Maris, H., gendarme (art. 21)	49 ¹ / ₂	635	331-332	12	Lebrun, H.-J.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,545	12
226	Michel, T.-J., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	612	Id.	13	Hiernaux, F.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
227	Esche, F.-X., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	605	Id.	14	Thomas, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
228	Lepropre, J.-J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	602	Id.	15	Capiou, J.-F., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	997	Id.
229	Vandendriessche, E., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	591	Id.	16	Habran, N.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	63	1,124	Id.
250	Renard, E.-J., gendarme (art. 21).	41 ¹ / ₂	570	Id.	17	Vandevelde, H., commis des accises (art. 5 et 8).	61	954	Id.
231	Pauwels, E.-J.-L., sergent-major (art. 21).	45	735	Id.	18	Bauduin, H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	63	825	Id.
232	Denert, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	44 ¹ / ₂	279	Id.	19	Daleq, C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	765	Id.
253	Bluart, L.-H.-A., caporal (loi du 27 mai 1810).	42 ¹ / ₂	328	Id.	20	Reding, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	49	525	Id.
TOTAL . . .			548,740		21	Prikken, G.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	525	Id.
Ministère des Finances.									
<i>Fonctionnaires et employés.</i>									
1	Marien, H.-A., second commis à l'administration de la Trésorerie et de la Dette publique.	48	774	.	22	Cornet, J.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	49	1,122	53
2	Hanarte, E., préposé des douanes.	54	530	.	23	Lanoy, F.-A., surveillant au Ministère (art. 1 et 8).	71	1,262	Id.
3	V ^e Van Rysselberghe, F., née Housmans, H.-C.-M., veuve de M. F. Van Rysselberghe, en son vivant électricien consultant du Département des Chemins de fer (loi du 18 juillet 1895).	48	5,000	262	24	Hubert, F.-J., commis aux écritures (art. 1, 6 et 8).	65	2,025	Id.
4	Michel, S., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	2,200	542	25	Hankar, S., nettoyeuse au Département des Finances (art. 5 et 8).	51	411	64
5	Vinck, J.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	71	4,687	Id.	26	Doorme, A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	3,843	Id.
6	De Bruyne, F.-J.-M., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	65	3,870	12	27	Versteylen, A.-A., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	70	3,153	Id.
7	Rahier, L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	5,092	Id.	28	Anus dit Hanus, A.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	3,975	Id.
8	Houzé, D.-F.-J., receveur des contributions (1 et 8).	65	5,054	Id.	29	Herman, J.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
9	Boisdenghien dit Bois d'Enghien, L.-J.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,313	Id.	30	Jacques, J.-L., second commis de direction des contributions (art. 5 et 8).	63	1,885	Id.
10	Raineson, dit Reinson, J.-B.-N., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	2,190	Id.	31	Cannaert, C.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	1,162	Id.
11	Suray, E.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,762	Id.	32	Moreau, B.-J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
					33	De Raimes, V.-A.-A., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	65	3,495	88
					34	De Weerd, A., vérificateur des douanes (art. 1, 8, 59 et 15).	68	2,737	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
35	Nieus, A.-J., géomètre du cadastre (art. 1, 8, 50 et 15).	70	2,250	88	60	D'Ans, J., commis des accises (art. 5 et 8).	50	1,111	154
36	Reintjens, E.-P., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15)	65	2,025	Id.	61	Kenler, P.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,051	Id.
37	Vandewalle, J.-F.-A., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	65	1,987	Id.	62	Scheerts, G.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	900	Id.
38	Van Bellingen, P., huissier au Ministère des Finances (art. 5 et 8).	65	1,248	Id.	63	Bray, F.-M.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	46	482	Id.
39	Faict, H.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.	64	Struyf, L.-F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	58	1,162	193
40	Favette, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	744	195	65	Dujardin, E.-L.-J., inspecteur général des contributions (art. 1, 8, 50 et 15).	70	7,200	Id.
41	Coussement, V., commis des accises (art. 5 et 8).	52	645	88	66	Dubois, H.-J., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8 et 15).	71	5,250	Id.
42	Massin, C.-J.-G., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	62	1,951	123	67	Van Pelt, J.-G., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,602	Id.
43	Paret, H.-A.-D., receveur des contributions (art. 5 et 8).	58	2,285	Id.	68	Van Meldert, C.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,423	Id.
44	Roland, E.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,061	Id.	69	Gouders, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,319	Id.
45	Toret, J.-B.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	828	Id.	70	Damri dit Damry, G.-H.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 50 et 15).	69	2,126	Id.
46	Gillet, H.-J.-B., préposé des douanes (art. 5 et 8).	49	625	Id.	71	Egon, E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,981	Id.
47	Bertrand, F.-A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,154	Id.	72	Beau, F.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,547	Id.
48	Dom, J.-A., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	71	5,115	154	75	Franck, N., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	63	1,500	Id.
49	Kelner, E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,242	Id.	74	Monfort, J.-B.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.
50	Vanzuyt, H.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	1,747	Id.	75	Sittinger, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
51	Forman, H.-V., receveur des contributions (art. 5 et 8).	62	5,119	Id.	76	Vermeirre, F.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	1,090	Id.
52	Dusausois, F.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	1,555	Id.	77	Van Verdeghe, P., commis des accises (art. 1 et 8).	66	1,058	Id.
53	Saquet, J.-B.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.	78	Harlet, V.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	62	1,237	Id.
54	Orbant dit Orban C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,007	Id.	79	Wouters, P.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,147	Id.
55	Duveault, F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	844	Id.	80	Dubuc, C.-A., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,012	Id.
56	Baillieux, N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	725	Id.	81	Jamart, N.-L.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	64	2,228	230
57	Baelde, F.-C., inspecteur général de l'enregistrement (art. 5 et 8).	57	4,856	Id.	82	Pecqueur, J.-B., brigadier des douanes (art. 8 et 15).	65	1,162	Id.
58	Wagemans, J.-G., géomètre du cadastre (art. 1, 6, 8 et 15).	68	2,250	Id.	83	Burnay, J.-P.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8, 50 et 15).	71	5,250	Id.
59	Michaux, P.-R., huissier-concierge à l'Hôtel des Monnaies (art. 1 et 8).	72	1,522	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions emplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
84	Trouet, J., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 13).	66	1,980	250	99	Delmeire, A.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	295
85	Meuleman, J.-N., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.	100	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.
86	Rottiers, E., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	71	1,962	Id.	101	Deville, A.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	779	Id.
87	Dewalsche, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	738	Id.	102	Crèveœur, C.-C., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 13).	65	1,522	Id.
88	Degauquier, E.-M.-L., conserva- teur des hypothèques (art. 8 et 13).	64	5,250	259	103	Fronville, E.-J., lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	55	1,356	Id.
89	Vanbeveren, J.-F., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 13).	64	1,900	Id.	104	Balieus, G.-J.-D., commis des ac- cises (art. 5, 8 et 13).	65	1,237	Id.
90	Pauwels, A.-M.-D., commis de di- rection de l'enregistrement (art. 5 et 8).	41	1,050	Id.	105	Vanspranghe, A.-F.-C., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	60	1,162	Id.
91	Javaux, J.-A., commis des accises (art. 5 et 8).	56	1,067	Id.	106	Delfosse, L.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,085	Id.
92	Deruytere, J.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	60	825	Id.	107	Van Immerseel, J.-J., matelot des douanes (art. 5 et 8).	58	604	Id.
93	Lepage, D.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	515	Id.		TOTAL . . . fr.		205,367	
94	Petit, E.-J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	602	Id.					
95	Derlet, C., sous-chef de l'adminis- tration des monnaies (art. 1, 8 et 13).	65	2,602	Id.					
96	Renard, H.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,600	Id.	1	Moyaerts, Balthazar, huissier garde- scel.	77	1,875	o
97	Dermine, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,102	295					
98	Dieu, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,128	Id.					

(84)